

Les modalités de réservation ?

Vous pouvez réserver vos ateliers/activités par ici !

C'est un fonctionnement à la carte ; A l'unité, ou forfait

Seul le règlement de votre atelier/cours confirme votre inscription.

Nous acceptons les chèques vacances

Comment se passent les inscriptions ?

Sans contrainte, ludique,

A la carte : sans abonnement annuel obligatoire

Participation occasionnelle ou régulière sur inscription

Par contre, la réservation au préalable est obligatoire.

L'adhésion à l'association est familiale dans notre association :

L'adhésion est annuelle de janvier à décembre et obligatoire seulement en cas de forfait

Les conditions d'annulation

Avant d'annuler une séance (intervenants malades, indisponibilité de salle...)

l'association envisagera toutes les autres possibilités : remplacer un intervenant par exemple, changer le lieu de l'activité ou proposer une date de remplacement.

Si aucune solution n'est possible l'association se réserve le droit d'annuler la séance et préviendra les parents par mail, sms, téléphone, ou WhatsApp

Les ateliers doivent être annulés 48h à l'avance par mail, tel, sms ou via WhatsApp pour être reportés

Aucun remboursement se sera accordé.

Tarif la carte

Si l'association n'est pas prévenue de l'annulation dans les temps, le montant de votre participation à l'atelier restera dû

Pour les cas enfants malades, 15€ seront conservées au titre de votre participation aux frais d'association et de gestion (y compris location créneaux salles, rémunération des professeurs et autres intervenants professionnels ...)

Le solde à valoir sur 1 prochain atelier.

Un justificatif officiel sera obligatoirement à fournir pour un remboursement total

En cas d'annulation du fait de l'association Citizen Mômes, vous avez la possibilité d'être remboursé ou de reporter

LES FORFAITS :

En cas d'annulation d'inscription, l'association conservera dans tous les cas l'adhésion de 5 euros.

Des forfaits-valables de date à date. Prolongés si du fait de l'association Cityzen Mômes (inscriptions insuffisantes).

Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de force majeure

Un justificatif officiel sera obligatoirement à fournir,

En cas d'annulation de convenance, aucun règlement ne sera remboursé.

Si l'association n'est pas prévenue de l'annulation dans les temps, le montant de votre participation à l'atelier restera dû et donc crédité de votre forfait.

Aucun crédit n'est ré-affecté si la famille ne se présente pas à l'activité qu'elle a réservé.

Cityzen Mômes se réserve le droit, si le nombre des participants est jugé insuffisant, d'annuler l'atelier ou la séance au plus tard 1 jour avant la date prévue.

ATELIERS 0-3 ans. Les enfants de moins de 3 ans restent sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne, y compris au sein des ateliers. Pour leur bon déroulement, nous vous demanderons de prendre certaines dispositions avant d'entrer en ateliers : chaussures ôtées, enfant changé, biberon d'eau et doudou à proximité.

ATELIERS 4-10 ans. L'accompagnateur de l'enfant est prié de respecter l'intimité de l'enfant dans son activité. Un échange est bien évidemment possible avec l'animateur à l'issue de chaque séance.

RESPONSABILITE. En dehors des ateliers et notamment dans l'espace commun, tous les enfants restent sous la responsabilité des adultes qui l'accompagnent.

Assurance :

Une assurance de responsabilité civile est souscrite par l'association **Cityzen Mômes** pour les activités organisées. L'assureur de l'association est la MACIF. Cependant, ce contrat d'assurance ne permet d'indemniser les victimes d'un dommage corporel ou matériel que dans l'hypothèse d'une faute engageant la responsabilité de l'organisateur, des animateurs ou des intervenants. Par conséquent, il est demandé aux familles de nous fournir une assurance extrascolaire. En cas d'accident, la directrice établira toutes les déclarations nécessaires dans les délais impartis.

HYGIENE ET MALADIES. Comme dans toutes collectivités, nous vous demanderons de nous prévenir de toutes maladies contagieuses contractées par votre ou vos enfants et de les garder à votre domicile le temps de leur rémission.